

*Modification constitutionnelle de 1987*

J'ai été extrêmement surpris que cela débloque. M. Mulroney avait dit qu'il fallait que le Québec adhère à la Constitution avec honneur et enthousiasme. Je pense que c'est fait».

Les nombreux experts qui ont comparu devant le Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes sur l'Entente constitutionnelle de 1987 nous amènent également à la conclusion que l'Accord du lac Meech est un document solide qui met fin à l'isolement constitutionnel du Québec et renforce l'unité nationale. Aucune erreur insigne n'a été décelée. D'éminents juristes tels que le professeur Lederman de l'Université Queen's, Me Yves Fortier, ancien président de l'Association du Barreau canadien et le professeur Gerald Beaudoin de l'Université d'Ottawa se sont déclarés satisfaits du texte actuel de l'Accord.

Les anciens participants chevronnés et des chercheurs dans le domaine des relations fédérales-provinciales tels Robert Stanfield, Jack Pickersgill, Gordon Robertson, Peter MacKinnon et les professeurs Richard Simeon et Peter Leslie, l'ancien et l'actuel directeur de l'Institut des relations intergouvernementales, ont déclaré que, étant donné les circonstances, cet accord ne pouvait être meilleur. Tous ont été unanimes à dire qu'il nous faut saisir cette occasion favorable de conclure la ronde de discussions sur le Québec et de débloquer le processus de réforme constitutionnelle.

M. Gordon Robertson, qui est l'ancien secrétaire du conseil des ministres sous le gouvernement Trudeau, a participé à toutes les conférences de 1968 à 1979 et a assisté du début à la fin aux conférences de 1980 et 1981 à titre d'analyste pour Radio-Canada. Selon lui, pour analyser l'entente de 1987, il faut d'abord se demander quels sont les objectifs premiers de la politique que l'on veut élaborer en 1987 dans un cadre constitutionnel. Le gouvernement fédéral a décidé, tout comme l'ont agréé les gouvernements provinciaux, que l'objectif principal était de faire participer, à plein titre, le Québec à la Confédération canadienne. Tout comme M. Robertson, je suis fermement convaincue que cet objectif politique principal était le bon.

Madame la Présidente, à ceux qui craignent que l'Accord n'affaiblisse le gouvernement central, je réponds que c'est faux. Bien au contraire! En effet, l'Entente du lac Meech va renforcer notre fédéralisme de deux façons: tout d'abord, en assurant une plus grande légitimité de nos institutions et en assurant une plus grande harmonie dans l'exercice des compétences de chacun des gouvernements.

Parce qu'elle réaffirme la volonté de chacune des régions à oeuvrer au bien du pays, l'Entente vient resserrer les liens de la Confédération. De plus, en reconnaissant l'importance de chacune des provinces dans l'élaboration de nos choix collectifs, on renforce ainsi le caractère fédéral du Canada.

En permettant aux provinces de participer aux nominations à la Cour suprême, l'Accord manifeste au coeur d'une de nos plus importantes institutions l'esprit du vrai fédéralisme. Étant

donné la reconnaissance dans notre loi fondamentale du caractère distinct que le Québec apporte au Canada, l'Entente Meech-Langevin témoigne de notre vouloir-vivre collectif dans le respect de nos différences comme de ce qui nous unit.

Madame la Présidente, tous les Québécois, Québécoises, Canadiens et Canadiennes de partout à travers le pays doivent se réjouir et avoir foi dans le nouveau concept de fédéralisme coopératif tel que préconisé par notre gouvernement et les premiers ministres de toutes les provinces du Canada.

Madame la Présidente, comme tous les Canadiens de quelque région qu'ils soient, je suis profondément attachée à ma province: le Québec, et à mon pays: le Canada. Et je suis très à l'aise avec le double sentiment d'appartenance car pour moi, loin d'être un signe de faiblesse, c'est un signe de force, et cela nous grandit aussi en tant que nation.

C'est là que l'Accord du lac Meech prend tout son sens. Les modifications qu'il apporte à la Constitution ne font que refléter la perception de tous les Canadiens. Cet Accord témoigne de notre confiance en nous-mêmes et en notre avenir collectif.

Il est l'image d'un État fédéral, où un gouvernement national fort parle au nom de tous les citoyens. Il reflète une fédération où le gouvernement central joue son rôle de gardien de l'intérêt national avec l'étroite collaboration des provinces.

Madame la Présidente, aujourd'hui, avec cette Entente, on peut être confiant en l'avenir. Il n'y a qu'un seul Canada fort et c'est là le genre de pays que le gouvernement conservateur a toujours préconisé et, comme je l'ai répété à plusieurs reprises, j'en suis très fière.

Madame la Présidente, déjà les législatures de la Saskatchewan et du Québec se sont prononcées en faveur de l'Entente du lac Meech-Langevin. Nous, députés fédéraux de partout à travers le Canada, sommes réunis à la Chambre afin de discuter de cet Accord.

Je tiens à nouveau à manifester mon désir de voir ratifier cette Entente dans les plus brefs délais et c'est pourquoi j'exhorte tous les députés, de quelque allégeance politique qu'ils soient, à voter à l'unanimité en sa faveur et à dire enfin très fort oui au Québec.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, il y va de l'intérêt des Québécois bien sûr et, en tant que députée du Québec, j'y suis particulièrement sensible, mais aussi et surtout, il y va de l'intérêt du Canada tout entier.

Je demande donc, madame la Présidente, à tous les élus à la Chambre et aux sénateurs qui auront eux aussi à ratifier cette Entente, de respecter la volonté de la population canadienne et de voter à l'unanimité et sans réserve en faveur du retour du Québec dans le giron constitutionnel canadien.

L'Entente Meech-Langevin est un jalon marquant de la réconciliation nationale et tant cette Chambre que les législatures provinciales, qui ne l'ont pas encore ratifiée, doivent le faire sans délai car il y va de l'intérêt et de l'avenir de tous les Canadiens et de toutes les Canadiennes et il en va du devenir de notre beau pays qu'est le Canada.